

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 Janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Janvier 2026

L'an deux mil vingt six et le vingt sept janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Christian
RULLIAT - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2026-01

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention avec La Grande Chasse

Madame la Maire rappelle que par délibérations du 1^{er} juillet 2008, du 16 octobre 2012, puis du 19 décembre 2017, et enfin du 6 février 2023, le Conseil Municipal avait accepté la location des parcelles référencées AM167 et AM175 par la chasse privée « La Grande Chasse ». Ces parcelles sont respectivement d'une surface de 15 564 m² et 40 025 m², soit environ 5.56 hectares.

Cette convention étant arrivée à expiration, il convient d'en prévoir son renouvellement pour une durée de trois ans. Madame la Maire propose donc de renouveler la location ces deux parcelles à La Grande Chasse, qui en a fait la demande afin de poursuivre son activité, moyennant une redevance annuelle de 50 € pour l'ensemble des parcelles, soit environ 9 €/hectare (contre 40 € précédemment, soit environ 7 €/hectare).

Madame la Maire rappelle qu'une disposition complémentaire a été ajoutée à la convention afin d'organiser la communication des dates de battues. Celles-ci devront être transmises à la commune au moins quinze jours à l'avance, afin de permettre l'information de la population par les moyens de communication municipaux (Panneau Pocket, page Facebook et site internet de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ACCEPTE la location des parcelles communales AM167 et AM175 à la Grande Chasse, moyennant une redevance annuelle de 50 €,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente, ainsi que tous documents afférents à la décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire	 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 FEV. 2026

Publication ou notification du : - 2 FEV. 2026

Publication site internet le : - 2 FEV. 2026

Affichage liste des délibérations le : 30/01/2026